



80^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies

3^e Commission

Point 73 (a-d) de l'ordre du jour

Dialogue interactif avec la Sous-Secrétaire générale aux droits de l'homme

New York, le 16 octobre 2025

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie la Sous-Secrétaire générale pour son rapport. Le travail de documentation des cas de représailles qu'effectue l'ONU est essentiel afin d'esquisser des solutions pour lutter contre les actes d'intimidation et de représailles visant les personnes qui ont coopéré avec l'organisation. La tendance vers un rétrécissement de l'espace civique nous donne une responsabilité supplémentaire pour les protéger.

La Suisse condamne fermement tous les actes d'intimidation et de représailles. Nous appelons tous les Etats concernés à protéger les personnes coopérant avec l'ONU et à mener des enquêtes sur toutes les allégations d'intimidation et de représailles.

En tant que membre actuel du Conseil des droits de l'homme, la Suisse s'engage à renforcer la place accordée aux représentants de la société civile au sein du système onusien, et leur capacité à se faire entendre. La Suisse est convaincue que ces voix sont primordiales pour donner une perspective concrète de la situation sur le terrain et, ainsi, nourrir le dialogue multilatéral.

Mission permanente de la Suisse auprès des Nations Unies
Permanent Mission of Switzerland to the United Nations

633 Third Avenue, 29th floor, New York, NY 10017-6706
Tél. +1 212 286 1540, Fax +1 212 286 1555, www.dfae.admin.ch/missny

Madame la Sous-Secrétaire générale,

Vous rapportez que les actrices et acteurs de la société civile continuent à faire face à des intimidations et menaces, ayant pour conséquence un effet dissuasif qui peut mener à l'autocensure. Que peut faire la communauté internationale pour aborder ce phénomène, qui empêche certaines voix de se faire entendre au niveau international ?

Je vous remercie.